

Animation du site Natura
2000 « Châtaigneraies et
ruisseaux de Castagniccia »
(FR9402005)

Cartographie des usages sylvicoles et agricoles

Gestion

Zones humides

Plans Nationaux d'Actions

Natura 2000

Biodiversité

Patrimoine culturel et historique

Education à l'environnement

Mesures compensatoires

Réseau des gestionnaires



Source photo : CEN Corse

Caroline Massoni

Rédaction : 2015

Promouvoir, protéger, connaître, éduquer

L'association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse (AAPNRC) est née au Journal Officiel du 4 Août 1972 (association loi 1901).

Dès 1992, l'Association adhère à la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN) et commence sa mission de protection d'espaces naturels via la maîtrise foncière ou d'usage.

Un changement de nom s'opère en 2011 en "Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse" (CEN Corse). Notre nouveau logo est alors défini. Cette évolution entérine la démarche inscrivant la structure dans la voie de l'agrément « Conservatoire d'Espaces Naturels » défini par l'article 129 de la loi Grenelle (L. 414-11) ainsi que par le décret et l'arrêté du 7 octobre 2011 (D414-30 et 31).

Totalement apolitique, forte de 200 adhérents, gérée par un Conseil d'Administration de 14 membres, tous bénévoles et venant d'horizons divers, le Conservatoire emploie, aujourd'hui, 10 salariés en CDI.

Les pôles d'activité du Conservatoire

Ils se définissent à partir de deux approches :

- Secteurs liés à la gestion de site :

- Ilots marins
- Golfe du Valincu
- Plages du Sud-est
- Vallée du Tavignanu
- Cap Corse
- Costa Verde
- Balagne
- Massif de Tenda

- Actions transversales et prospectives :

- ✓ Prospection pour de nouveaux sites à gérer
- ✓ Zones humides
- ✓ Plans Nationaux d'Action (PNA)
- ✓ Natura 2000
- ✓ Mesures compensatoires
- ✓ Patrimoine culturel et historique
- ✓ Réseau des gestionnaires
- ✓ Gestion de bases de données
- ✓ Education à l'environnement



Cartographie des usages sylvicoles et agricoles

Site Natura 2000 « Châtaigneraies et ruisseaux de Castagniccia »
(FR9402005)

Partenariat :	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDTM) Eric Guyon Direction Départementale des Territoires et de la Mer 8 Boulevard Benoîte Danesi 20411 BASTIA CEDEX 9
Coordonné par :	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE CORSE Anciennement Association des Amis du PNRC Siège Social : Maison ANDREANI - lieu-dit Revinco - RN 193 20290 BORGGO Tél. : 04 95 32 71 63 – Fax : 04 95 32 71 73 Email : cen-corse@espaces-naturels.fr Site internet : www.cen-corse.org SIRET 39075220200031 - APE 9499Z
Année de rédaction :	2015
Rédaction :	Caroline Massoni (caroline.massoni@espaces-naturels.fr)
Photographies :	Conservatoire d'espaces naturels de Corse
Fonds cartographiques :	Licence IGN. Données fournies par la Collectivité Territoriale de Corse (CTC)
Proposition de Citation :	Massoni C., 2015. <i>Cartographie des usages sylvicoles et agricoles</i> . CEN Corse, 29 p.
Remerciements :	Michèle CHIRAT (ODARC) Florian Galinat (CRPF) Le maire de la commune de Poggio-Marinaccio, Pierre-Ange ORSINI Jean-Mathieu Campana

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
1. Bilan de travail	2
1.1. Financement des actions.....	2
1.3. Missions de terrain réalisées.....	2
1.2. Méthodologie	2
1.1. Parcelles cadastrales	2
1.2. Les propriétaires.....	3
1.3. Les usages.....	3
2. Résultats	3
2.1. Foncier.....	3
2.2. Habitats Natura 2000	4
2.3. Types de milieux par parcelle.....	5
2.4. Types de peuplements	10
2.5. Aspects sylvicoles	14
2.6. Aspects agricoles	18
2.7. Présence d'espèces végétales envahissantes	23
3. Discussion	24
3.1. Les utilisations possibles des parcelles.....	24
3.2. Les limites.....	24
3.3. Le regroupement foncier	25
BIBLIOGRAPHIE.....	29
ANNEXES	30

INTRODUCTION

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Corse est animateur du site Natura 2000 « Châtaigneraies et ruisseaux de Castagniccia » (n°FR9402005), situé sur la commune de Poggio Marinaccio, par le biais d'une convention triennale 2013-2015 avec l'Etat.

La châtaigneraie (code 9260 - Forêts de *Castanea sativa*) est l'habitat d'intérêt communautaire le plus développé sur ce site (72% de la surface totale du site). Les pratiques forestières et pastorales sont étroitement liées à la conservation de ces milieux. Or l'analyse des activités humaines recensées au Document d'objectifs (DOCOB), approuvé en 2010, repose sur un diagnostic effectué en 2005 et restait incomplète. C'est pourquoi une des actions prioritaires à mettre en œuvre au lancement de l'animation était la fiche action n°8 « Cartographie des usages agricoles et castanéicoles ».

Si l'attention a été portée en premier lieu vers la lutte contre le Cynips du châtaignier, des lâchers de *Torymus sinensis* prédateur des larves du Cynips sont en cours par le GRPTCMC (Groupement Régional des Producteurs, Transformateurs de châtaignes et Marrons de Corse). L'habitat est susceptible d'évoluer, en raison de l'abandon général des châtaigniers, de la présence du Cynips les fragilisant et de l'incertitude concernant le devenir de la châtaigneraie en l'attente des résultats de lâchers de *Torymus*.

Au vu de nos connaissances actuelles, le maintien d'un état de conservation favorable des habitats et espèces du site Natura 2000 passe par une approche à la fois écologique / économique / culturelle et paysagère, sur laquelle repose cette cartographie. Si certains éléments sont disponibles (enjeux écologiques, stratégies économiques locales, orientations du plan de massif), d'autres demeurent incomplets (conduite des peuplements, pratiques d'entretien, temporalité,...).

L'action servira à la fois d'état des lieux, d'outil de suivi, et d'orientation stratégique pour décider des prochaines mesures à appliquer. Le but est de disposer :

- d'un état initial des activités permettant d'apprécier leurs évolutions et la relation avec la qualité de l'habitat au niveau parcellaire ;
- d'un outil décisionnel pour cibler des secteurs à enjeux, supports des prochaines mesures (réintroduction potentielle de l'écrevisse à pattes blanches, exclos, élimination d'espèces envahissantes comme le robinier faux-acacia,...)
- d'un outil de suivi fiable permettant des comparaisons dans le temps et facilement appropriables par l'animateur.

Les analyses rapportées pourront également servir d'aide pour l'accompagnement des porteurs de projets soumis à l'évaluation des incidences (desserte forestière, coupes,...) ainsi qu'à l'information et à la sensibilisation des propriétaires et exploitants sur les pratiques courantes d'entretien et d'usages informels.

1. Bilan de travail

1.1. Financement des actions

Un financement à hauteur de 80% du montant total à été attribué au CEN Corse par la DDTM2B, soit 3300 euros (Cf. tableau 1).

Tableau 1 : Missions financées

Phases	Description	Nombre de jours	Montant (TTC)
Phase 1	Préparation des fiches et méthodologie	1	550 €
	Réunions de concertation	1,5	825 €
Phase 2	Entretiens, relevés de terrain et cartographie	3	1650 €
Phase 3	Rédaction et rendu de l'étude	2	1100 €
Phase 4	Présentation des résultats au comité de pilotage et priorisation des actions à mener	compris dans l'animation	0 €
TOTAL		7,5	4125 €

1.3. Missions de terrain réalisées

Le détail des dates de réunions et relevés de terrain est visible dans le tableau 2 ci-après.

Tableau 2 : Dates de réunions et relevés de terrain

Missions	Dates (2015)	Intervenants
Réunions de concertation	2 avril	Caroline Massoni
Réunions de concertation, Jean-Mathieu Campana	17 avril	Caroline Massoni
Réunions de concertation, Maire de Poggio Marinaccio	3 juillet	Caroline Massoni
Relevés de terrain	17 avril	Caroline Massoni
Relevés de terrain	3 juillet	Caroline Massoni
Relevés de terrain	22 septembre	Caroline Massoni
Contactés téléphoniques Michèle CHIRAT ODARC, Jean-Mathieu Campana	non datés	Caroline Massoni

1.2. Méthodologie

1.1. Parcelles cadastrales

Les parcelles cadastrales vectorisées nous ont été transmises par la Direction des Finances publiques (DGFiP) sous forme numérique (format .VEC et .THF). Un travail a du être réalisé pour les convertir en fichiers cartographiques.

1.2. Les propriétaires

Les données concernant les propriétaires nous ont été transmises par l'association A Muntagnera qui animait le site il y a quelques années. Ces données ont été créées par l'ODARC.

1.3. Les usages

Une partie des données nous ont été transmises par l'ODARC (types de peuplements) et remises à jour. Pour cela une réunion d'échange a du être organisée avec Michèle Chirat de l'ODARC le 2 avril 2015.

Les paramètres à identifier pour chaque parcelle sont les suivants :

- adhésion à l'ASL San Paulu
- type de peuplement (pour la châtaigneraie)
- forêt exploitée ou non
- présence d'une clôture
- déclarée à la PAC et donc apparaissant dans le Registre Parcellaire Graphique (RPG),
- présence d'animaux
- autres : espèces envahissantes, lignes électriques, aménagements divers

2. Résultats

2.1. Foncier

1127 parcelles sont présentes sur le site Natura 2000 (commune de Poggio-Marinaccio), soit une superficie de 404308,5 m² (40 hectares), sur trois sections (Cf. carte 1).

Il existe un regroupement des propriétaires sous forme d'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière (ASL GF San Paulu). D'après les statuts, cette association a été créée en 2006, pour une durée de 99 ans (décret n°2006-504). Son Président est actuellement Jean Lefèvre et son aire géographique comprend le territoire du SIVU San Paulu : Poggiu Marinacciu, Quercitellu, Ghjucatoju. L'association a pour objet la protection, la reconstitution de la forêt et toute action d'amélioration, de gestion et de mise en valeur agro-sylvo-pastorale.

Les travaux réalisés jusqu'à maintenant concernent :

- du débroussaillage/ démaquisage
- abattage d'arbres
- élagage pour l'amélioration de la châtaigneraie
- nettoyage au sol après élagage et abattage
- mise en place de clôture
- création ou restauration de desserte forestière

368 parcelles sont attachées à cette ASL sur le site Natura 2000, plusieurs parcelles pouvant appartenir à un même adhérent (Cf. carte 2). Une soixantaine de propriétaires adhèrent à l'ASL.

2.2. Habitats Natura 2000

Rappel des habitats présents sur le site, cartographie des habitats créée par le bureau d'étude Biotope (Cf. carte 3, tableau 3) :

- 3290 : Rivières méditerranéenne à débit intermittent
- 92A0 : Aulnaies en ripisylves
- 4090 : Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux
- 9260 : Forêts de Châtaignier commun *Castanea sativa*
- 9340 : Forêts à Chêne vert *Quercus ilex* qui hébergent notamment le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)
- 9540 : Peuplements supraméditerranéens de Pin maritime de Corse

Tableau 3 : Superficies et % de surface par habitat Natura 2000

code habitat	Habitat	Surface (m ²)	% de la surface totale du site
non-communautaire	Oliveraie	9188,4	0,3
92A0	Aulnaies a Aulne glutineux et Aulne a feuilles cordées de Corse	38119,7	1,4
non-communautaire	Fourres de Noisetiers	4655,8	0,2
non-communautaire	cours d'eau	20791,5	0,8
non-communautaire	Maquis hauts occidentaux-mediterraneens	159246,3	6
non-communautaire	Maquis haut x Fruticees supramed. de Corse	5930,3	0,2
non-communautaire	Fourres decidus sub-med sud-occidentaux x Fruticees supramed. de Corse	111930,5	4,2
non-communautaire	Vergers et jardins	85003,0	3,2
non-communautaire	Route et Piste	43539,2	1,6
non-communautaire	Fourres decidus sub-medit sud-occidentaux x Blocs rocheux	4593,8	0,2
non-communautaire	Fourres decidus sub-medit sud-occidentaux x Lande a Fougères	149408,2	5,6
9340	Yeuseraies corses a Gaillet scabre	163816,9	6,1
9340	Yeuseraie a Gaillet x Châtaigneraie corses	514817,8	19,3
non-communautaire	Lande a Fougères	82836,6	3,1
non-communautaire	Châtaigneraie, Coupe	105888,5	4
9540	Peuplements supramediterraneens de Pin maritime de Corse	5052,9	0,2
non-communautaire	Fourres decidus sub-mediterraneens sud-occidentaux	19328,3	0,7
non-communautaire	cours d'eau temporaire	6754,9	0,2
9260	Châtaigneraies de la Corse	1107215,9	41,5
non-communautaire	Habitation	17570,0	0,6
non-communautaire	Boisement a Erable	4534,0	0,2
non-communautaire	Maquis hauts x Blocs rocheux	4877,8	0,2
	TOTAL	2665100,3	

2.3. Types de milieux par parcelle

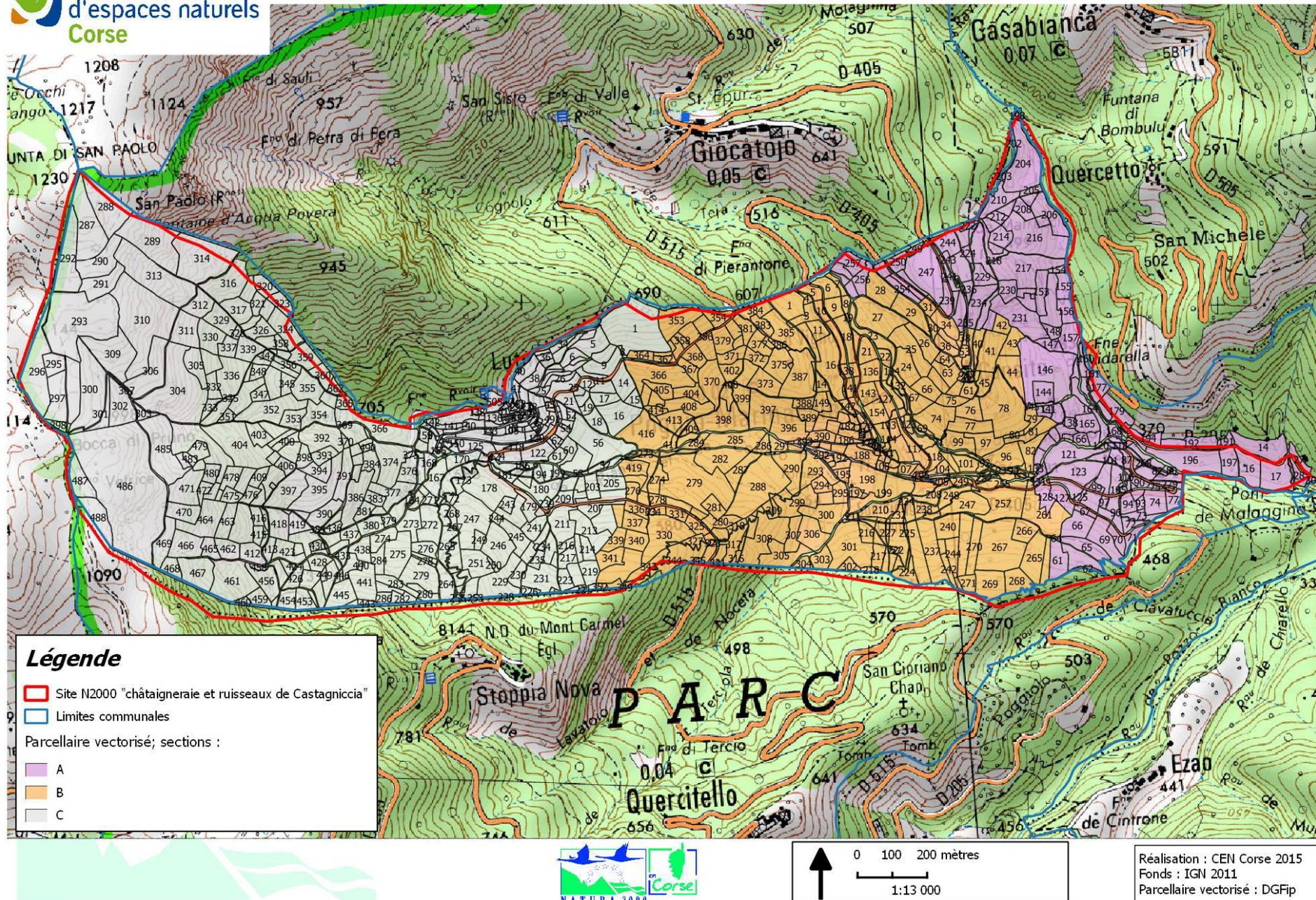
Pour chaque parcelle et sur la base de la cartographie des habitats Natura 2000, une description du milieu ou des mélanges de milieux a été ajoutée (Cf. carte 4, tableau 4).

Par exemple, sur une parcelle donnée, il peut y rencontrer trois types d'habitats différents : fourrés décidus, fruticées et maquis haut, ce, particulièrement à l'ouest du site Natura 2000 en altitude. Le type de milieu est donc décrit « Mélange fourrés décidus, fruticées et maquis haut ».

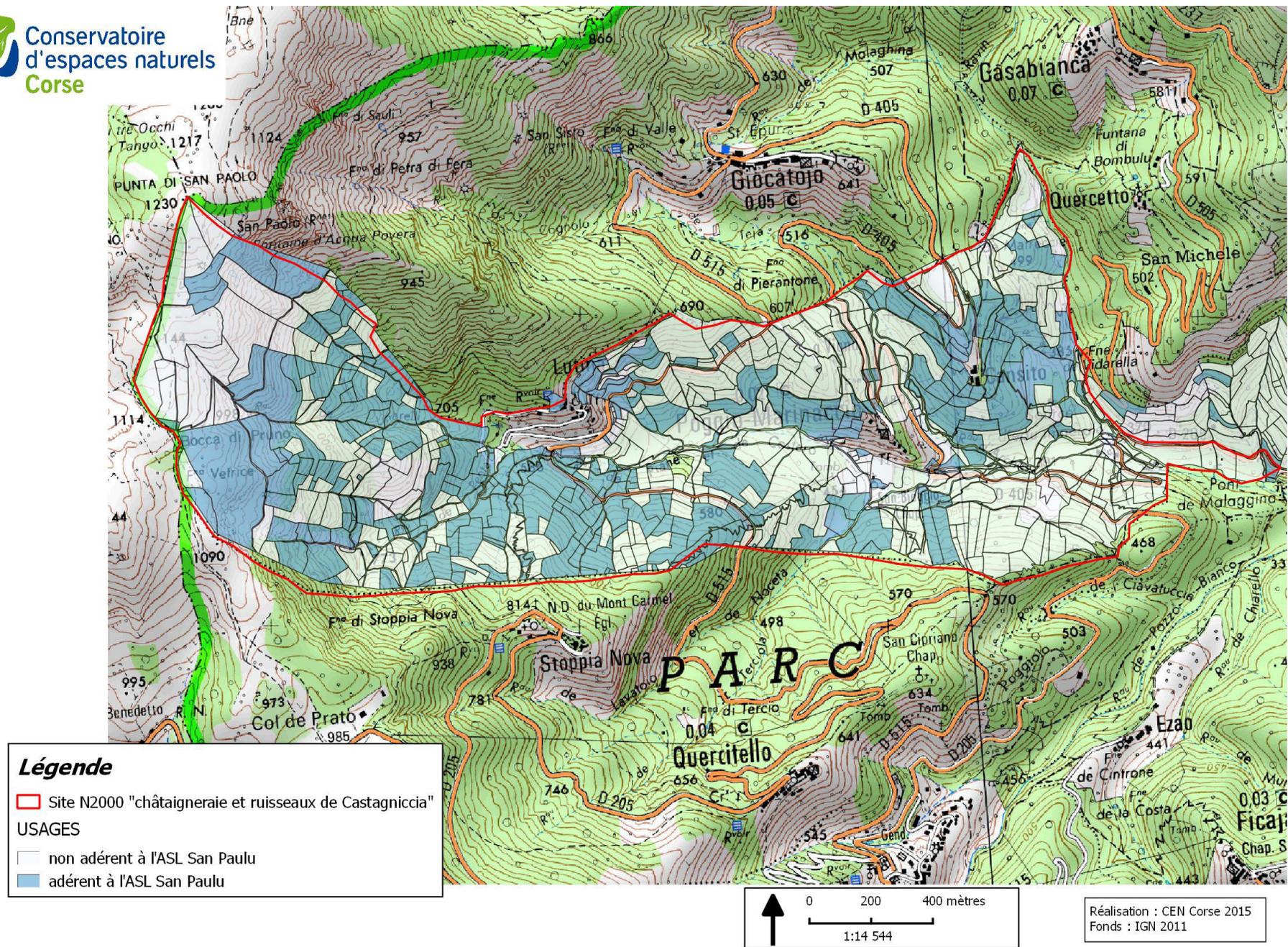
Tableau 4 : Superficies et % de surface de chaque type de milieu (identifié à la parcelle)

Type de milieu	Surface (m ²)	% de la surface totale des parcelles vectorisées
Lande à fougères et ronces	122636,0	4,9
Mélange aulnaie et lande à Fougères	4255,9	0,2
Oliveraie	32332,7	1,3
Maison et jardins	428,1	0,0
Mélange chênaie verte et châtaigneraie	404308,5	16,2
Mélange Aulnaie et châtaigneraie	59284,0	2,4
Fourrés decidus sub-medit sud-occidentaux x Lande a Fougères	113895,5	4,6
Mélange fourrés decidus, fruticées et maquis haut	299695,3	12,0
Vergers et jardins	114587,9	4,6
Prairie	7044,3	0,3
Châtaigneraie	1158601,8	46,4
Maquis haut, chênes verts et châtaigniers	93405,2	3,7
Habitations et jardins	37128,9	1,5
Chênaie verte	51452,5	2,1
TOTAL	2499056,6	

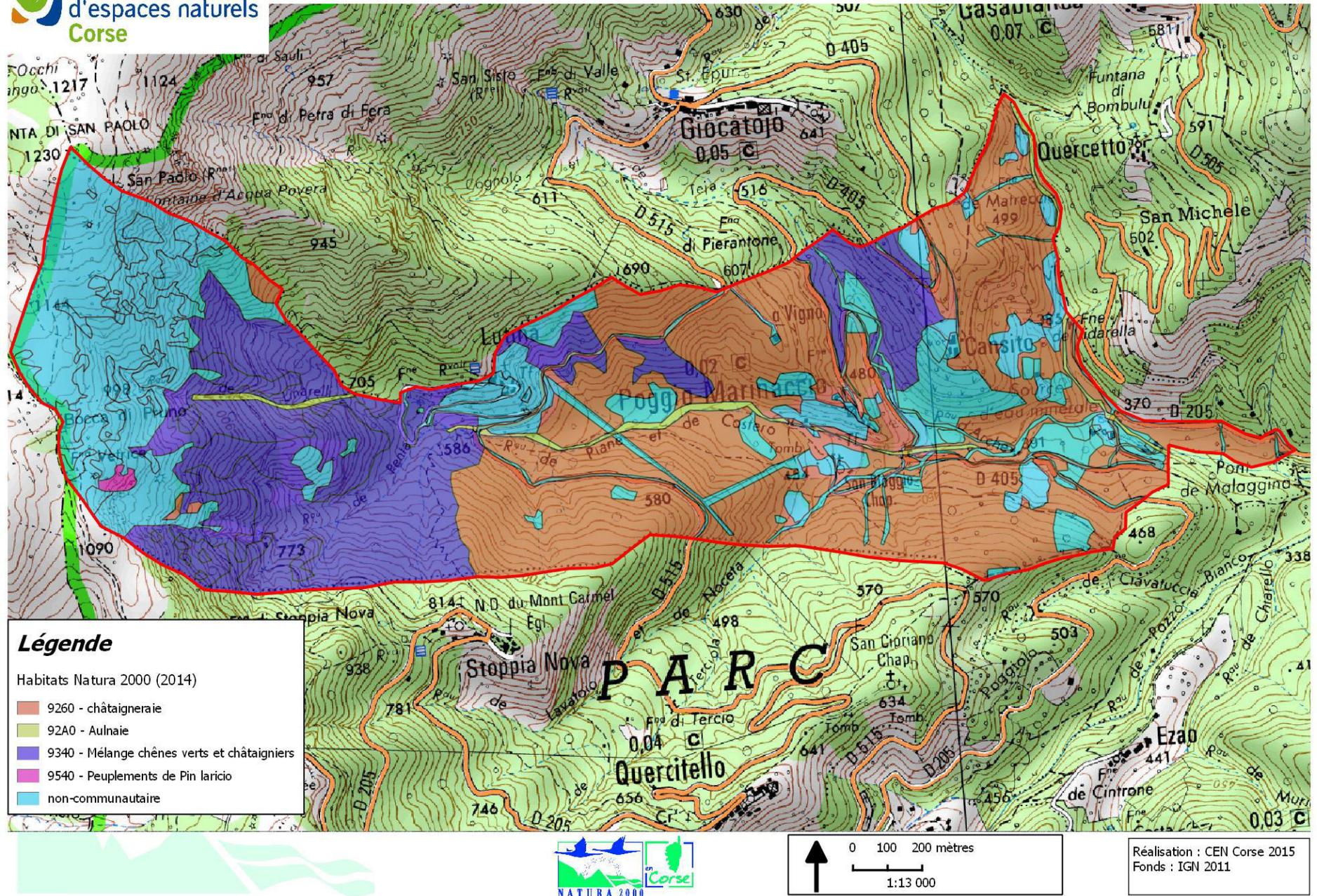
41,5% de la surface du site est occupé par l'habitat « Châtaigneraies de la Corse » d'après la cartographie des habitats Natura 2000 (tableau 3), contre 46,4% dans cette présente étude (tableau 4). Cette différence s'explique principalement par le fait, qu'au nord de Stopia Nova, la cartographie des habitats identifie cette zone comme un mélange Yeuseraie a Gaillet x Châtaigneraie corses alors qu'en réalité, la châtaigneraie est plus dominante et les chênes vert plus éparses.



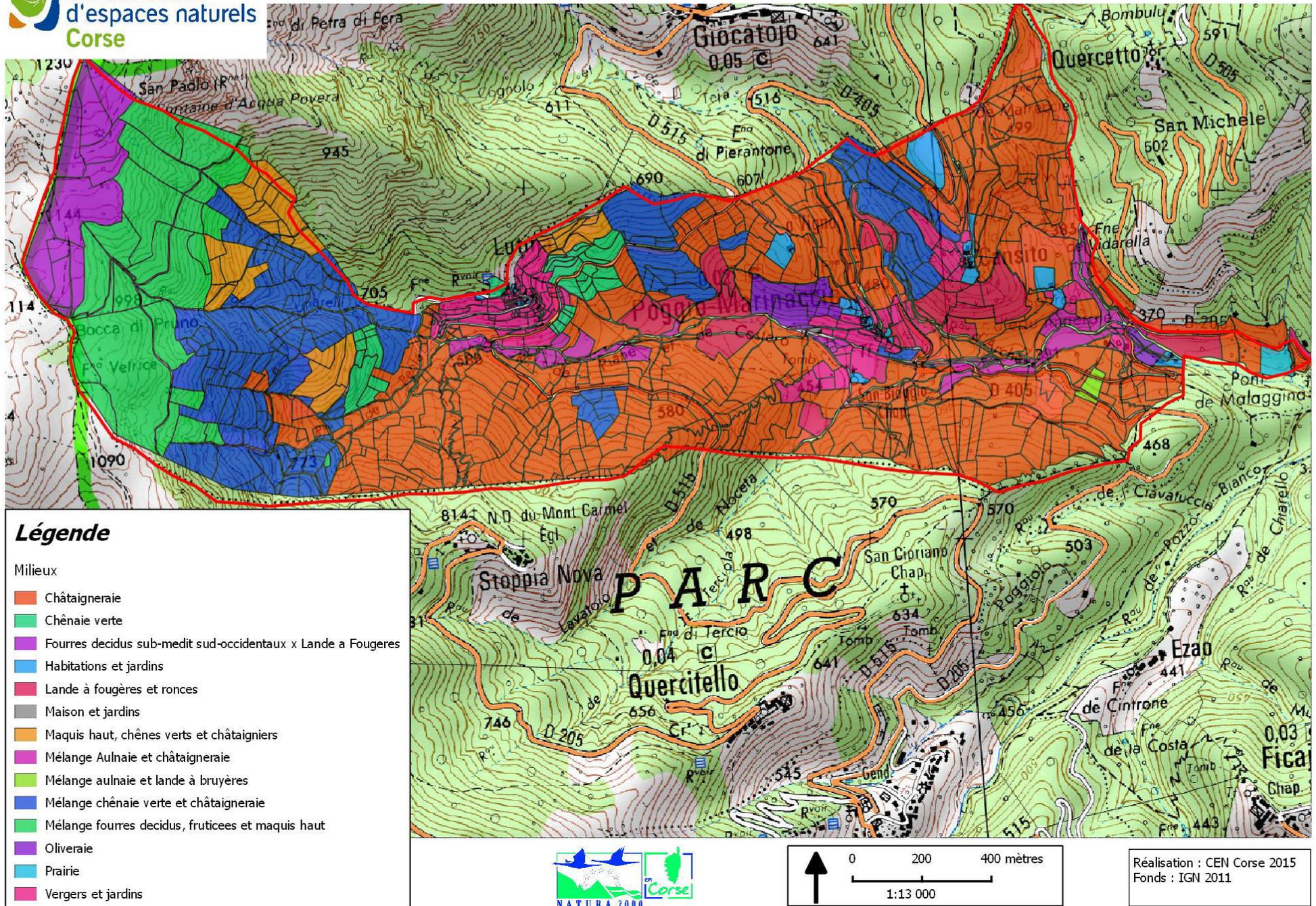
Carte 1 : Parcelles vectorisées sur le site Natura 2000 (source des données : DGFiP)



Carte 2 : Parcelles dont les propriétaires adhèrent à l'Association Syndicale Libre (ASL) San Paulu



Carte 3 : Habitats d'intérêt communautaires sur le site Natura 2000



Carte 4 : Habitats généraux sur le site Natura 2000 par parcelle

2.4. Types de peuplements

Pour les peuplements forestiers, une précision a été donnée concernant les types de peuplements présents (Cf. carte 5).

Concernant la châtaigneraie et la chênaie verte, une précision est donnée concernant les types de peuplements :

- Taillis : arbres poussant spontanément de souche généralement
- Futaies : forêt composée de grands arbres adultes issus de semis, certains vieux arbres ont été greffés à l'origine pour la production de châtaignes
- Mélange taillis et futaie : taillis avec quelques gros arbres intéressants



Photo 1 : Mélange de taillis et futaie

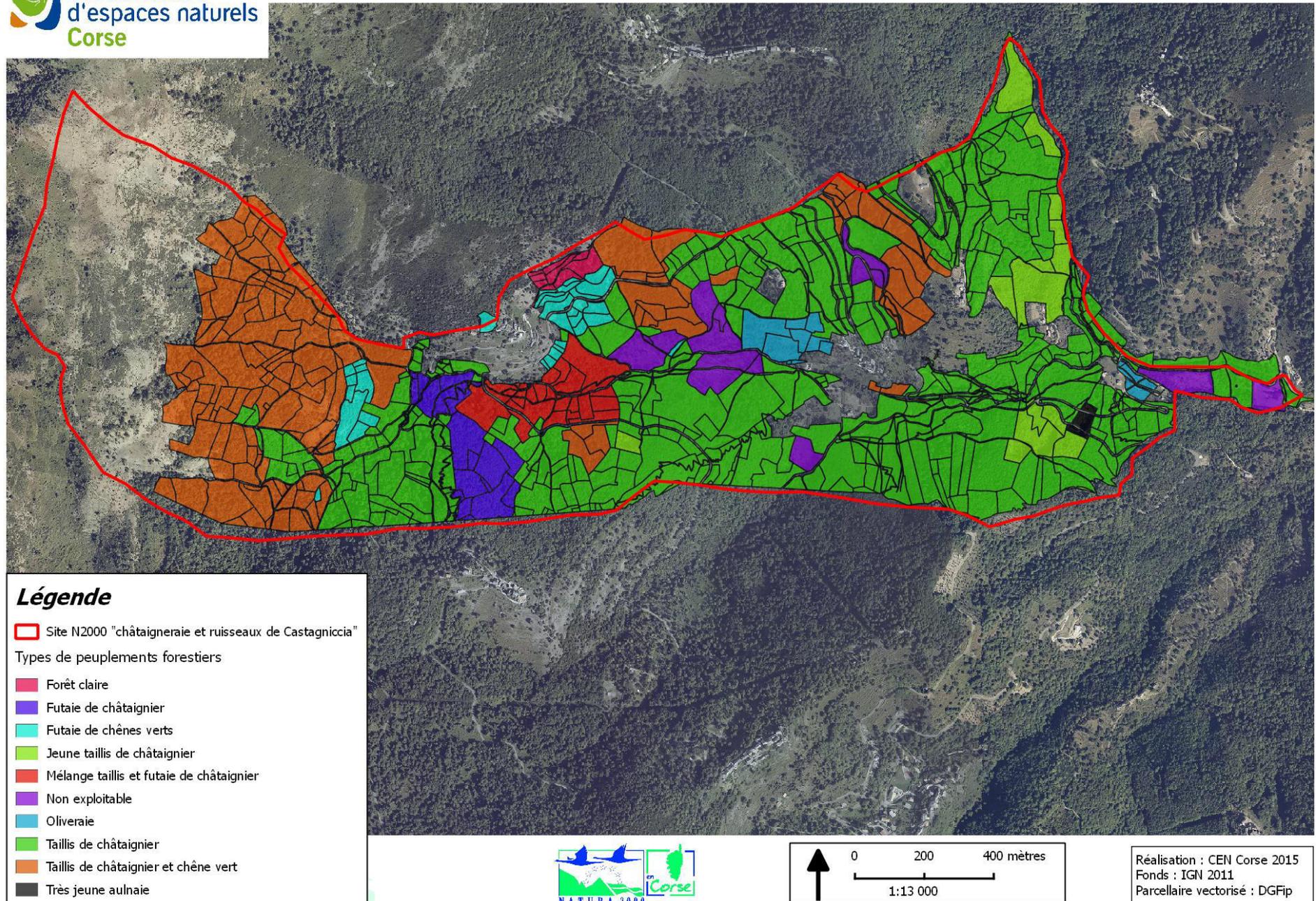


Photo 2 : jeune taillis de châtaignier clôturé (suite à une coupe de plus de 10 ans, parcelle 199B)

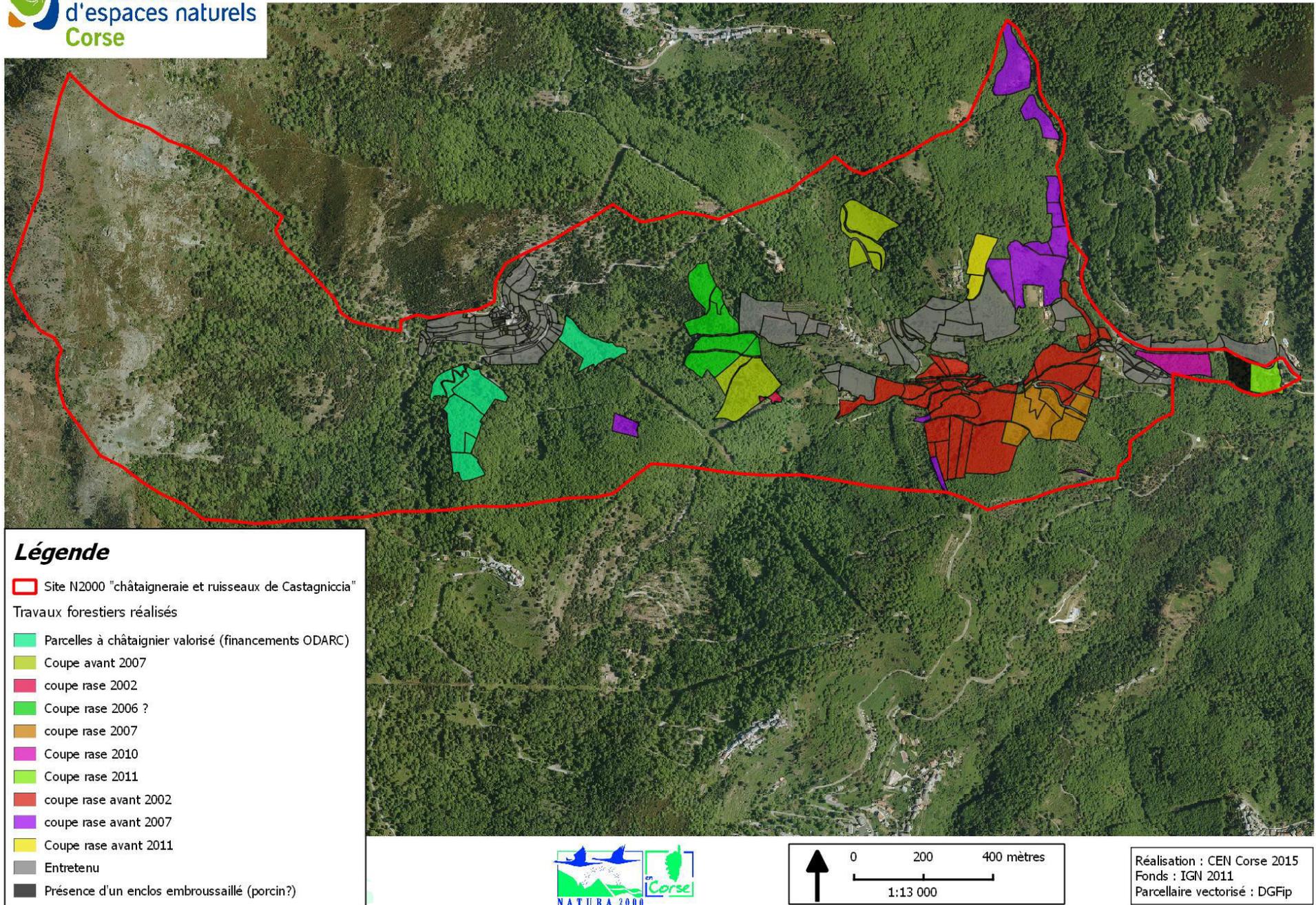
Le type de peuplement le plus important sur le site Natura 2000 est le taillis de châtaignier : 40% de la surface du site correspond à du taillis de châtaignier (Cf. tableau 5). Ce qui est « non exploitable » correspond à d'anciens peuplements ayant subi une coupe rase et n'ayant pu se développer actuellement (Cf. 2.5).

Tableau 5 : répartition surfacique par type de peuplements

Type de peuplements	Surface (m ²)	% de la surface totale des parcelles vectorisées
Jeune taillis de châtaignier	84568,1	3,4
Taillis de châtaignier	1011476,2	40,5
Oliveraie	32332,7	1,3
Très jeune aulnaie	4255,9	0,2
Futaie de chêne vert	52122,8	2,1
Mélange taillis et futaie de châtaignier	65473,7	2,6
Futaie de châtaignier	62103,6	2,5
Taillis de châtaignier et chêne vert	480426,2	19,2
Forêt claire	13594,9	0,5
Non forestier	610872,5	24,4
Non exploitable (anciennement forestier)	81830,0	3,3
TOTAL	2499056,6	



Carte 5 : Types de peuplements forestiers observables sur le site Natura 2000



Carte 6 : Parcelles ayant subi des travaux d'entretien ou des coupes ou dont les châtaigniers ont été valorisés pour la production de châtaignes

2.5. Aspects sylvicoles

Historique :

Un plan de gestion existe sous forme papier (comm. pers., Jean Lefèvre), mais n'a pu être récupéré par l'animateur Natura 2000.

Socio-professionnels :

Il y a dix ans environs, un projet de desserte devait permettre d'accéder à certaines parcelles pour les exploiter. Une proposition avait été faite auprès des trois communes concernées qui devaient financer le projet. La commune de Poggio Marinaccio devait financer le plus gros montant et a du refuser faute de moyens. Depuis, seules les châtaigneraies réhabilitées par Jean-Mathieu Campana ont bénéficié d'une restauration de la piste existante.

La scierie présente à Poggio Marinaccio a été créée il y a 3 ans. Elle cherche toujours du bois pour travailler. Malgré la ressource évidente, les propriétaires sont rarement intéressés à exploiter leur parcelle, par manque de disponibilité, de volonté ou de conscience de la valeur de leur parcelle.

Une entreprise d'élagage et débroussaillage existe et a déjà réalisé plusieurs travaux pour l'ASL : Arburi services (Lutina).

Coupes sylvicoles :

De nombreuses parcelles ont été exploitées ces quinze dernières années, souvent du châtaignier ou du chêne vert, par coupe rase. Mais ces parcelles sont rarement clôturées à la suite de ces coupes. Les dates de ces coupes ont été estimées et listées dans le tableau 6 ci-après (Cf. carte 6).

Après une coupe rase plusieurs types de milieux peuvent se former :

- forêt de châtaignier et/ou chêne vert : dans le meilleur des cas lorsque la parcelle est clôturée (Cf. photo 2)
- Jeune taillis d'aulnes à feuilles cordées qui laisseront peut-être ensuite la place au châtaignier et/ou chêne vert à plus long terme (Cf. photo 3)
- Landes à fougères et ronces : le plus souvent lorsque des vaches en divagation circulent et maintiennent une pression de pâturage limitant la croissance des feuillus (Cf. photo 4)
- Prairie (Cf. photo 5) : si une forte pression de pâturage ou d'entretien mécanique est appliquée

Tableau 6 : Liste des parcelles ayant subi des coupes rases (coupe à blanc) ces dernières années :

CODE	Travaux	CLOTURE
241_B_27	Coupe avant 2007	non
241_B_23	Coupe avant 2007	non
241_B_21	Coupe avant 2007	non
241_B_22	Coupe avant 2007	non
241_B_288	Coupe avant 2007	non
241_B_287	Coupe avant 2007	non
241_B_298	coupe rase 2002	non
241_B_289	coupe rase 2002	non
241_B_282	Coupe rase 2006 ?	non
241_B_285	Coupe rase 2006 ?	non
241_B_286	Coupe rase 2006 ?	non
241_B_398	Coupe rase 2006 ?	oui
241_B_370	Coupe rase 2006 ?	non
241_B_403	Coupe rase 2006 ?	non
241_A_98	coupe rase 2007	non
241_A_127	coupe rase 2007	non
241_A_128	coupe rase 2007	non
241_A_66	coupe rase 2007	non
241_A_67	coupe rase 2007	non
241_A_129	coupe rase 2007	non
241_A_131	coupe rase 2007	non
241_A_99	coupe rase 2007	non
241_B_261	coupe rase 2007	non
241_B_266	coupe rase 2007	non
241_A_196	Coupe rase 2010	non
241_A_17	Coupe rase 2011	non
241_A_121	coupe rase avant 2002	non
241_A_123	coupe rase avant 2002	non
241_A_100	coupe rase avant 2002	non
241_A_122	coupe rase avant 2002	oui
241_A_125	coupe rase avant 2002	non
241_A_126	coupe rase avant 2002	non
241_A_130	coupe rase avant 2002	non
241_A_132	coupe rase avant 2002	non
241_A_164	coupe rase avant 2002	non
241_A_117	coupe rase avant 2002	non
241_A_120	coupe rase avant 2002	non
241_A_124	coupe rase avant 2002	non
241_A_167	coupe rase avant 2002	non
241_A_168	coupe rase avant 2002	non
241_B_101	coupe rase avant 2002	non
241_B_103	coupe rase avant 2002	non
241_B_104	coupe rase avant 2002	non
241_B_199	coupe rase avant 2002	oui
241_B_247	coupe rase avant 2002	non
241_B_255	coupe rase avant 2002	non
241_B_257	coupe rase avant 2002	non
241_B_267	coupe rase avant 2002	non
241_B_240	coupe rase avant 2002	non
241_B_248	coupe rase avant 2002	non
241_B_208	coupe rase avant 2002	non
241_B_241	coupe rase avant 2002	non
241_B_244	coupe rase avant 2002	non
241_B_245	coupe rase avant 2002	non

241_B_270	coupe rase avant 2002	non
241_B_250	coupe rase avant 2002	non
241_B_202	coupe rase avant 2002	non
241_B_203	coupe rase avant 2002	non
241_B_205	coupe rase avant 2002	non
241_B_206	coupe rase avant 2002	non
241_B_207	coupe rase avant 2002	non
241_B_246	coupe rase avant 2002	non
241_B_249	coupe rase avant 2002	non
241_B_251	coupe rase avant 2002	non
241_B_252	coupe rase avant 2002	non
241_B_254	coupe rase avant 2002	non
241_B_256	coupe rase avant 2002	non
241_B_204	coupe rase avant 2002	non
241_A_146	coupe rase avant 2007	non
241_A_62	coupe rase avant 2007	non
241_A_147	coupe rase avant 2007	non
241_A_155	coupe rase avant 2007	non
241_A_156	coupe rase avant 2007	non
241_A_157	coupe rase avant 2007	non
241_A_204	coupe rase avant 2007	non
241_A_206	coupe rase avant 2007	non
241_B_44	coupe rase avant 2007	non
241_B_239	coupe rase avant 2007	non
241_B_242	coupe rase avant 2007	non
241_B_337	coupe rase avant 2007	non
241_B_41	Coupe rase avant 2011	non
241_B_45	Coupe rase avant 2011	non

Photo 3 :
Développement
de l'Aulne cordé
(*Alnus cordata*)
sur une parcelle
ayant subi une
coupe rase avant
2011 (parcelle
98A)





Photo 4 : Parcelle ayant subi une coupe avant 2007 : transformée en lande à fougères et ronces



Photo 5 : Parcelle ayant subi une coupe il y a 3 ans puis entretenue (17A) : transformée en prairie

2.6. Aspects agricoles

Le seul éleveur connu sur la commune est Jean-Mathieu Campana, éleveur porcin.

Aucune parcelle du site Natura 2000 ne bénéficie d'aides MAEt (Mesures Agro-Environnementales territorialisées).

Plusieurs parcelles ont été déclarées au Registre Parcellaire Graphique en 2012 (déclarations PAC) (Cf. carte 7). Les déclarations de surface concernent différents types agricoles : fruits à coque (châtaignes), estives-landes (correspondant aux élevages bovins généralement, divers. Ces données ne correspondent pas à la réalité observable.

Des vaches en divagation sont bien observées sur la commune, provenant probablement d'éleveurs de communes adjacentes.

La châtaigneraie est menacée par le Cynips du châtaignier, des lâchers sont actuellement en cours par le GRPTCMC (Groupement Régional des Producteurs, Transformateurs de châtaignes et Marrons de Corse). Des parcelles de châtaignier ont été tout de même réhabilitées par l'un des adhérents de l'Association Syndicale Libre (ASL) San Paulu, il a ainsi pu bénéficier de subventions au titre du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) via l'ODARC pour réhabiliter des châtaigniers et réaliser une piste pour accéder à ces châtaigniers (Cf. carte 7 et tableau 7).

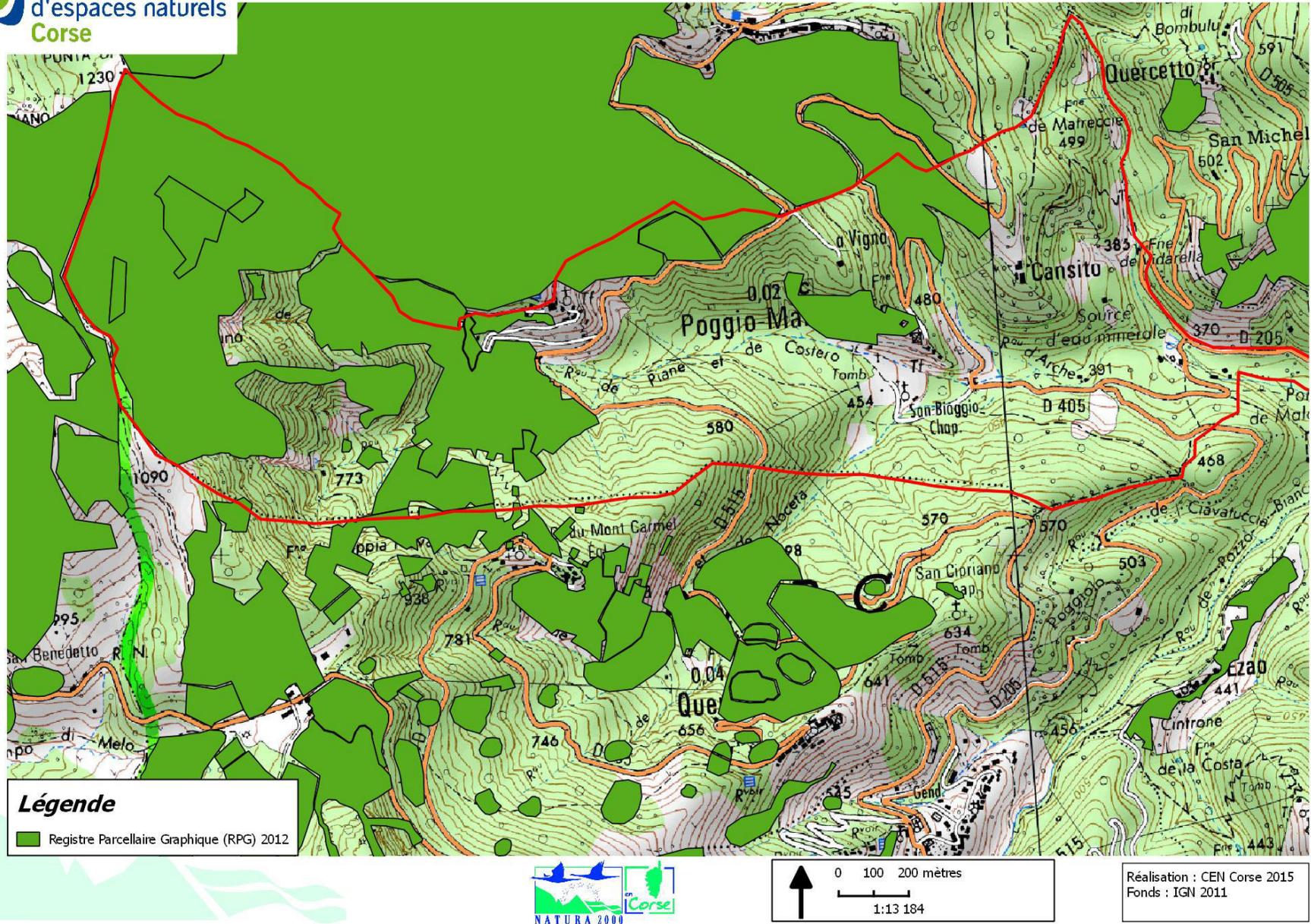
Trois secteurs sont susceptibles d'accueillir les cochons appartenant au même éleveur, Jean-Mathieu Campana (Cf. carte 8).

Tableau 7 : Liste des parcelles dont le châtaignier a été valorisé :

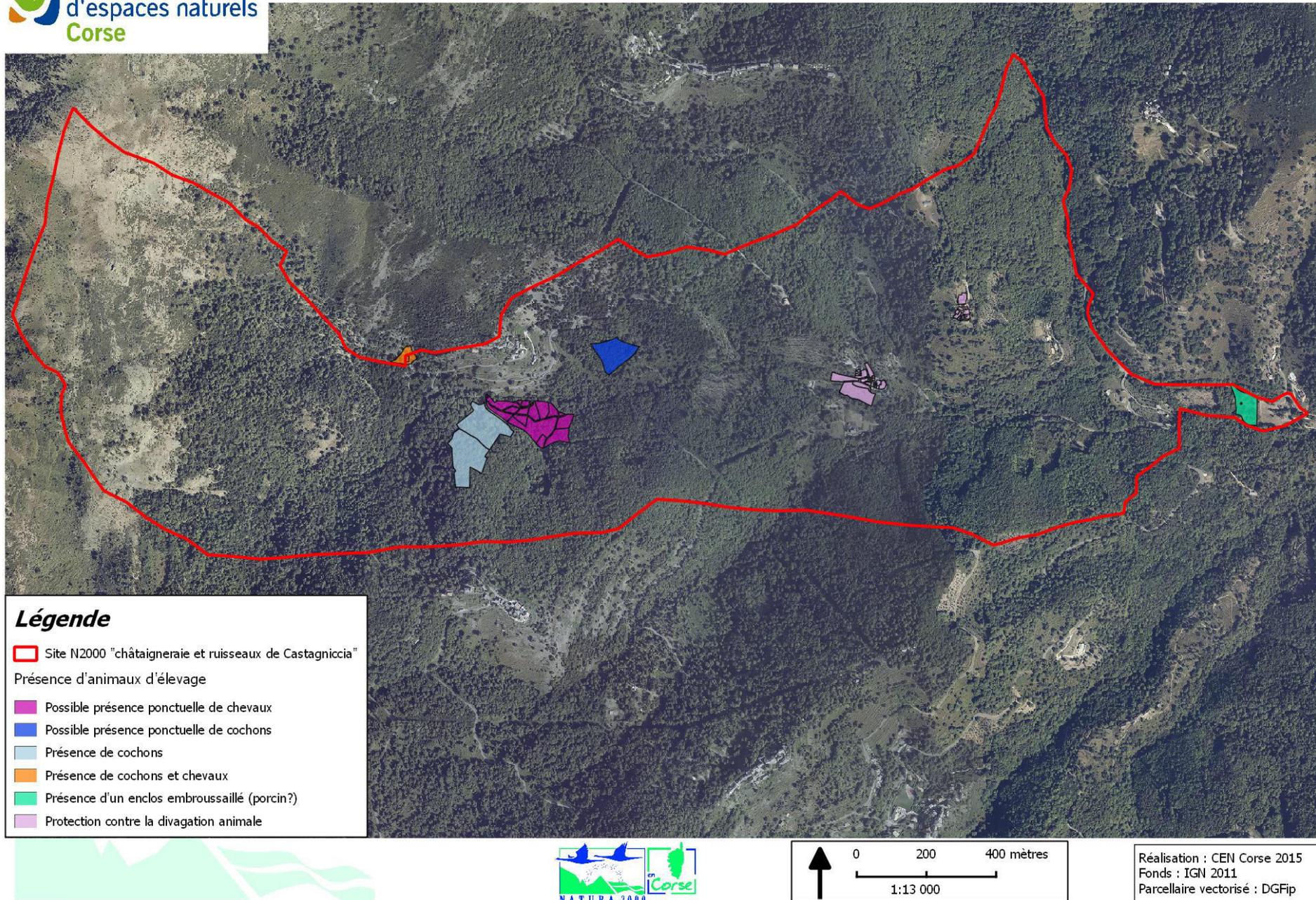
CODE	Travaux	CLOTURE
241_C_56	Châtaigniers valorisés	non
241_C_153	Châtaigniers valorisés	oui
241_C_178	Châtaigniers valorisés	oui
241_C_251	Châtaigniers valorisés	non
241_C_171	Châtaigniers valorisés	oui
241_C_247	Châtaigniers valorisés	oui
241_C_249	Châtaigniers valorisés	non
241_C_169	Châtaigniers valorisés	non
241_C_173	Châtaigniers valorisés	oui
241_C_174	Châtaigniers valorisés	oui
241_C_175	Châtaigniers valorisés	oui



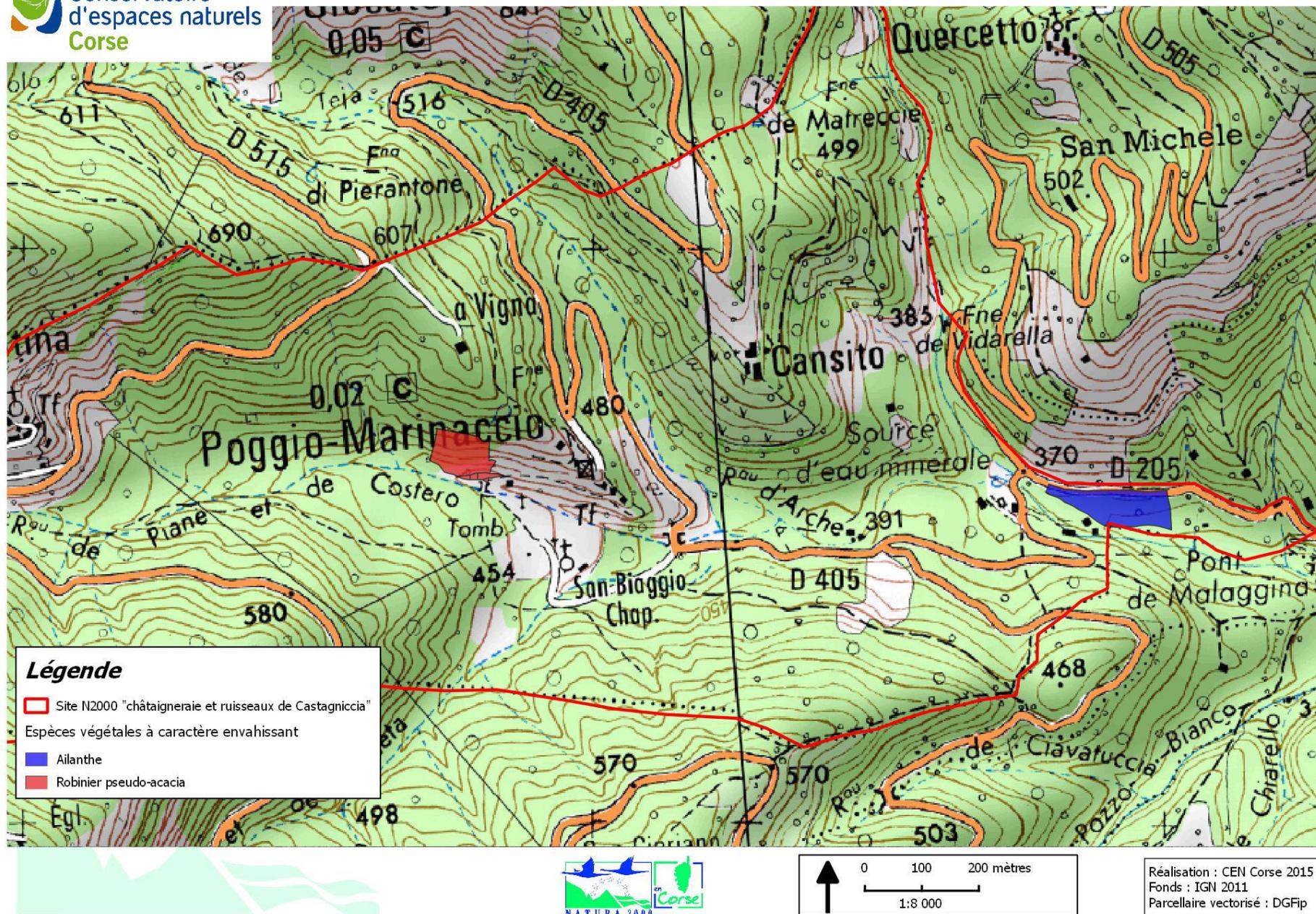
Photo 6 : Enclos porcine (parcelle 56C)



Carte 7 : Déclarations de surface 2012 sur le site Natura 2000 (Registre Parcellaire Graphique)



Carte 8 : Animaux observés sur le site Natura 2000



Carte 9 : Localisation des parcelles avec espèce végétale à caractère envahissant

2.7. Présence d'espèces végétales envahissantes

Deux espèces végétales à caractères envahissant ont été identifiées (Cf. carte 9) :

- parcelles 393B, 394B, 395B, 396B : le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) s'y est installé depuis quelques années et reste cantonné à une certaine surface (environ 10m²)
- parcelle 196A : L'ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*) a du s'installer a la suite d'une coupe rase qui a eu lieu il y a environ 5 ans. Il n'y a actuellement que 5 jeunes individus actuellement identifiés parmi les fougères et ronces.

Photo 7 : Présence d'Ailante, à caractère envahissant (sur la parcelle 196A)



Photographies : Présence de Robinier faux-acacia, à caractère envahissant (parcelles 393B, 394B, 395B, 396B)

3. Discussion

3.1. Les utilisations possibles des parcelles

Vu les types de milieux présents sur chaque parcelle, une carte des types d'utilisation possibles de la parcelle a été créée (Cf. cartes 10) :

- exploitation du bois de chêne vert : réaliser des coupes rases inférieures à 5 hectares (et clôturer)
- Châtaigneraie à fruit et/ou bois : la châtaigneraie peut être valorisée
 - o pour la production de châtaignes
 - o pour son bois ou celui du chêne vert
 - o les deux dans le cas de prélèvements de bois ciblés (pas de coupe rase).
- Culture vergers : anciens vergers pouvant servir pour cultiver des fruitiers ou réhabiliter des châtaigneraies
- Autres : zones valorisables pour le pastoralisme ou diverses autres utilisations
- les zones à préserver correspondent aux cours d'eau et ripisylves.

Globalement, pour l'amélioration de l'habitat « châtaigneraie », en cohérence avec les aspects socio-économique, il est préférable de réhabiliter plus de châtaigneraies à fruit.

Le tableau 8 synthétise les différentes possibilités d'action en cours, à développer ou à réaliser pour maîtriser ou développer les usages et préserver l'habitat châtaigneraie.

L'agrosylvopastoralisme est peu utilisé, quelques parcelles clôturées accueillent des cochons (Cf. carte 8), s'il est bien géré (présence de clôtures, rotations de parcelles, animaux ferrés de préférence), cet outil peut permettre de faire réhabiliter de nouvelles châtaigneraies pour nourrir les animaux.

3.2. Les limites

Les limites à la gestion et au développement des usages agricoles et forestiers sont les suivants :

- Morcellement du foncier et peu de propriétaires intéressés, indisponibles voire non identifiés
- Difficile accès de la parcelle (desserte ou route)
- Présence du Cynips du châtaignier
- Divagation animale

Vu la présence de ces animaux en divagation et leur impact sur la croissance des feuillus, l'absence de clôture réduit clairement la capacité de repousse des arbres types aulnes, chênes verts et châtaignier et leur qualité de pousse. Le conseil généralement donné par les professionnels (CRPF, ODARC) est donc de clôturer la parcelle après une coupe, ce qui a un coût non négligeable pour le propriétaire ou l'agriculteur. Des aides peuvent cependant être apportées dans le cas de réhabilitation de vergers de châtaigniers.

L'impact le plus important observé sur le site Natura 2000 est l'abandon de la châtaigneraie. Cet habitat d'intérêt communautaire autrefois entretenu est délaissé du fait de la déprise rurale, le morcellement du foncier, de la difficulté d'entretien des arbres, de la difficulté d'accès aux parcelles, et maintenant de la présence du Cynips du châtaignier.

L'accessibilité des parcelles par des engins à moteur est l'une des conditions de leur exploitabilité. Sur la carte 11, les parcelles accessibles par route ou desserte sont mises en valeur mais de nombreux facteurs ne sont pas pris en compte : le type de milieu présent, le type de propriété (public ou privé), la présence de maison ou non, les droits de passages possibles, la qualité de la desserte...

3.3. Le regroupement foncier

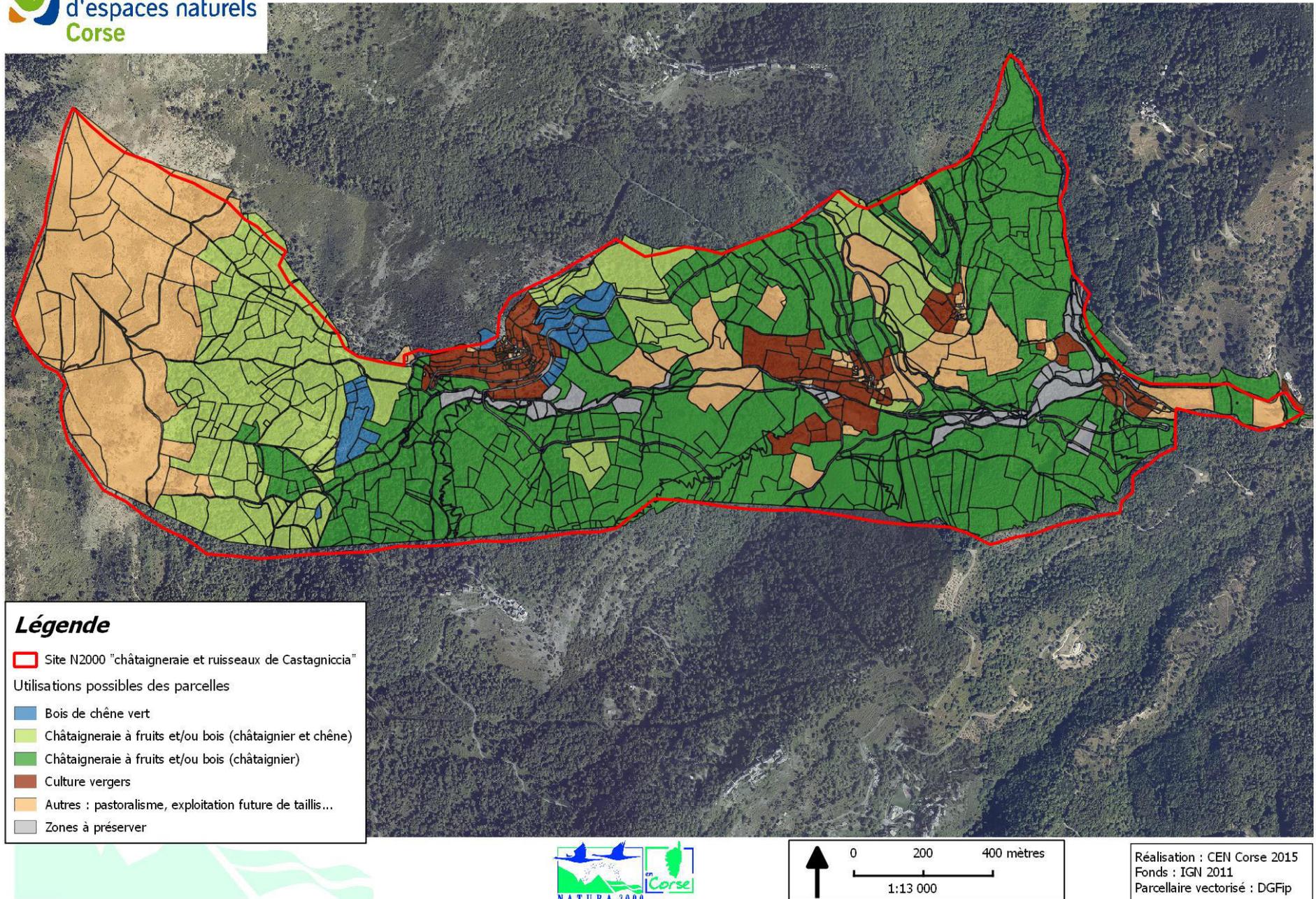
La transformation de l'ASL GF San Paulu en Association Syndicale Autorisée à la demande des communes (ASGF ou Association Foncière Pastorale -AFP) pourrait permettre de réaliser la gestion d'un secteur dans son ensemble. En effet, la gestion s'applique sur des parcelles forestières dont les propriétaires ont donné un mandat de gestion ou n'ont pas répondu à l'adhésion (et sont donc automatiquement incluses à l'association). Seul le regroupement foncier de ce type pourra :

- réaliser une desserte pour mieux gérer la forêt
- mettre en place de nouvelles clôtures
- réhabiliter plus de châtaigneraie et indirectement améliorer ou développer le sylvopastoralisme
- exploiter plus de châtaigniers et chênes verts pour le bois et donc indirectement maintenir l'activité de la scierie locale.

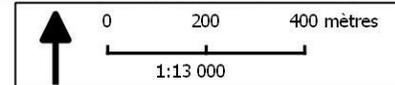
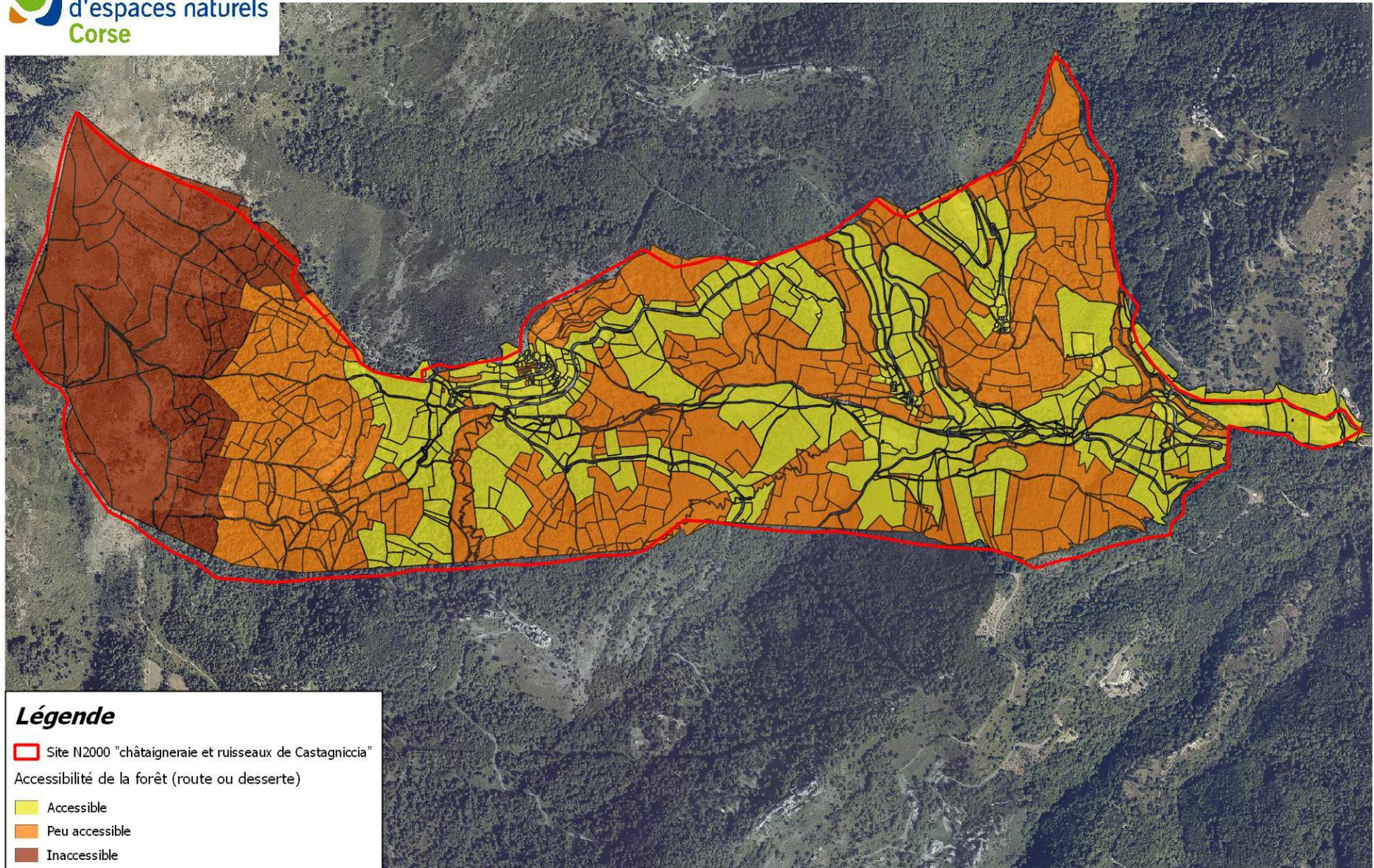
La création d'une ASA est une démarche longue qui doit être entamée par les maires auprès propriétaires. L'ASA bénéficie d'aides dans le cadre du FEADER en Corse (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural) piloté par le PDRC 2014-2020 (Plan de Développement Rural de la Corse) dans le cadre de sa création (mesure 7.1.1) mais aussi des travaux à réaliser (4.1).

A terme, si ce type d'association est créée, un document de gestion pourrait être élaboré sous l'une des formes ci-après :

- Plan Simple de Gestion forestier (PSG)
- document d'objectif agricole et sylvicole (DOCOBAS)
- Schéma d'Accompagnement Pastoral (SAP)



Carte 10 : Types d'utilisation possible de chaque parcelle



Réalisation : CEN Corse 2015
Fonds : IGN 2011
Parcellaire vectorisé : DGFiP

Carte 11 : Accessibilité des parcelles (route ou piste déjà existante)

Tableau 8 : Synthèse des actions en cours, à développer ou à réaliser, leurs conséquences sur l'économie locale, l'écologie et le domaine social et leurs limites

Type d'action	Economique	Social	Ecologique	Limites
Réhabilitation de châtaigneraies (en cours et à développer)	Ressources en châtaignes pour les porcins ou vente de châtaignes et produits dérivés	Emplois : élagueurs, éleveurs porcins et producteurs de fruits	Maintien de l'habitat châtaigneraie et lutte contre le Cynips du Châtaignier	Morcellement du foncier et peu de propriétaires intéressés Accessibilité de la parcelle Présence du Cynips du châtaignier Divagation animale
Exploitation des taillis de châtaigniers ou de chênes verts (en cours et à développer)	Ressources en bois pour la scierie	Emplois : exploitant forestier et scierie	Nécessité de clôturer, la surface exploitée ne doit pas dépasser 5 hectares, ne pas réaliser les travaux au printemps (période délicate pour la faune et la flore)	Morcellement du foncier et peu de propriétaires intéressés Accessibilité de la parcelle Divagation animale
Lutte contre le Cynips du Châtaignier (en cours par le GRPTCMC)	Pour réhabiliter les châtaigneraies à fruit principalement		Maintien de l'habitat châtaigneraie	Lutte sur plusieurs années Entretien nécessaire des arbres et des parcelles
Amélioration des accès à la forêt (à développer)	Pour réhabiliter les châtaigneraies et exploiter des taillis			Regroupement des propriétaires et moyens financiers
Coupe et déracinement du Robinier pseudo-acacia (à réaliser)	Possible utilisation du bois comme piquet notamment		Maintien des habitats : châtaigneraie et ripisylves	Déracinement nécessaire Surveillance sur 5 ans
Coupe et déracinement de l'Ailanthé (à réaliser)			Maintien des habitats : châtaigneraie et ripisylves	Déracinement nécessaire Surveillance sur 5 ans
Clôturer certaines parcelles qui le nécessitent (à développer)			Maintien de l'habitat châtaigneraie vis-à-vis de la divagation animale (vaches)	Peu de propriétaires intéressés Accessibilité Propriétés morcelées Divagation animale

BIBLIOGRAPHIE

GAMISANS G., 1999, *La végétation de la Corse*, édisud, 392 p.

JEANMONOD D., GAMISANS G., 2007, *Flora Corsica*, Edisud, 156 p.

CRPF, 2013, Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles, ISBN : 978-2-9544154-1-3

Programme de Développement Durable de la Corse (PDRC) 2014-2020, 2015, version 1.2, CTC, 1026 p.

Sites internet :

ODARC - Associations Foncières Autorisées de Propriétaires :

<http://www.odarc.fr/modules.php?name=Sections&sop=viewarticle&artid=126&mmg=3,226>

Espèces invasives : www.cbnc.oec.fr

Registre parcellaire graphique : <http://www.data.gouv.fr/>

Géoportail : <http://www.geoportail.fr>

Photographies anciennes disponibles ici : <http://loisirs.ign.fr/accueilPVA.do>

Base de données OGREVA (DREAL) : <http://195.221.141.2/OGREVA/>

ANNEXES

Annexe 1 : fiche action n°8

Fiche action n° 8 Cartographie des usages agricoles et castanéicoles		Stratégie 1				
Objectif(s)	L'habitat « châtaigneraie » se décline en une multitude de milieux selon les conditions stationnelles et le type d'activité qui y a été développé. De plus au moins 3 regards se superposent sur ces milieux : écologique, agricole, forestier. Les types de gestion à mettre en œuvre seront différents selon le statut de la châtaigneraie : conduite en verger extensif, en pépinière forestière ou en « patrimonial ». Enfin l'habitat châtaigneraie est menacé de différentes façons : abandon, mauvaise exploitation, maladies, bétail divaguant. La bonne connaissance de ces parcelles via une cartographie est l'assurance de disposer d'un meilleur outil de gestion.					
Objectif(s) opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie, en lien avec les parcellaires agricoles et le plan de développement de massif, des parcelles de châtaignier • Définir un objectif d'usage à différents ilots de parcelles : verger à fruit, coupe forestière, paysager patrimonial, pâturage ... • Évaluation de leur valeur agricole, état de l'habitat et sa capacité d'accueil des espèces inféodées • Faire le lien avec le plan de développement de massif mis en œuvre par l'ODARC • Ce type de cartographie peut être étendu aux principaux ilots non castanéicoles du moment qu'ils ont un intérêt stratégique par le positionnement, l'intérêt paysager, etc 					
Documents visés		Mesure à coordonner avec :				
DOCOB, Plan de développement de massif ODARC						
Habitats espèces concernés	Habitats naturels d'intérêt communautaire		Espèces			
	Tous : 3290 Rivières méditerranéennes, 92A0 Aulnaies, 9260 Forêt de châtaigniers, 9340 Forêts de chênes verts, 9530 Forêts de Pin laricio, 9530 Fruticées et landes					
Localisation - Périmètre d'application :		Superficie ou linéaire estimé :				
L'ensemble du site Natura 2000 ou l'ensemble du projet de massif						
Descriptions des opérations et des modalités de leur mise en œuvre						
Description des opérations		Modalité de mise en œuvre				
Caractérisation des châtaigneraies avec pour chaque ilot : <ul style="list-style-type: none"> • ayant droit ou propriétaire • Comprendre les usages déclarés (PAC) et réels du foncier • type de gestion : en verger extensif (récolte de fruits ou/et pâturage porcin), forestière ou patrimoniale / paysagère • équipements (clôture ...) • État sanitaire et capacité d'accueil des espèces inféodées 		Dans le cadre du plan de massif et de l'ASL				
Durée programmée	5 ans					
Calendrier de réalisation						
Opérations	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Cartographie des ilots de châtaigneraie	X					
Indicateurs d'évaluation		Indicateurs de suivi				
-		<ul style="list-style-type: none"> • Surface de châtaigneraie gérée • Surface de châtaigneraie non gérée 				
Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)		Maître(s) d'œuvre potentiel(s)				
DREAL Corse		ODARC, ASL A Muntagnera				
Estimation du coût des opérations, hors actions contractuelles						
Nature des opérations		Coût				
Suivi des milieux		0				
Estimation du coût de l'action pour 6 ans		0				
Fonds						
Aides agricoles via le PDRC						

Résumé

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Corse est animateur du site Natura 2000 « Châtaigneraies et ruisseaux de Castagniccia » (n°FR9402005), situé sur la commune de Poggio Marinaccio, par le biais d'une convention triennale 2013-2015 avec l'Etat.

La châtaigneraie (code 9260 - Forêts de *Castanea sativa*) est l'habitat d'intérêt communautaire le plus développé sur ce site (72% de la surface totale du site). Les pratiques forestières et pastorales sont étroitement liées à la conservation de ces milieux. Or l'analyse des activités humaines recensées au Document d'objectifs (DOCOB), approuvé en 2010, repose sur un diagnostic effectué en 2005 et restait incomplète. C'est pourquoi une des actions prioritaires à mettre en œuvre au lancement de l'animation était la fiche action n°8 « Cartographie des usages agricoles et castanéicoles ».

Les limites à la gestion et au développement des usages agricoles et forestiers sont les suivants :

- Morcellement du foncier et peu de propriétaires intéressés, indisponibles voire non identifiés
- Difficile accès de la parcelle (desserte ou route)
- Présence du Cynips du châtaignier
- Divagation animale

La transformation de l'ASL GF San Paulu en Association Syndicale Autorisée à la demande des communes (ASGF ou Association Foncière Pastorale -AFP) pourrait permettre de réaliser la gestion d'un secteur dans son ensemble. Seul le regroupement foncier de ce type pourra :

- réaliser une desserte pour mieux gérer la forêt
- mettre en place de nouvelles clôtures
- réhabiliter plus de châtaigneraie et indirectement améliorer ou développer le sylvopastoralisme
- exploiter plus de châtaigniers et chênes verts pour le bois et donc indirectement maintenir l'activité de la scierie locale.

La création d'une ASA est une démarche longue qui doit être entamée par les maires auprès propriétaires. L'ASA bénéficie d'aides dans le cadre du FEADER en Corse (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural) piloté par le PDRC 2014-2020 (Plan de Développement Rural de la Corse) dans le cadre de sa création (mesure 7.1.1) mais aussi des travaux à réaliser (4.1).